

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

-----  
CABINET MILITAIRE

-----  
CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

-----  
[ ] DECRET N° 77/533 du 26/10/77

Portent nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,  
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre  
du Mérite Congolais ;  
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits  
de Chancellerie ;

[ ] DECRETE ;

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite  
Congolais :

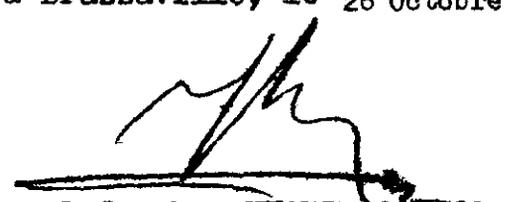
AU GRADE DE COMMANDEUR

Médecin Général André CHEVAL, Chef des Missions Médicales Françaises  
au Congo - BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret  
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits  
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 26 Octobre 1977

  
-----  
Colonel Joachim YHOMBY-91 20.-